



## Numéro 29

Mairie

21, rue du Docteur Audé  
85200 - L'ORBRIE  
n° INSEE : 85167

Tél. : 02.51.69.06.72

Fax : 02.51.69.70.63

Ecrivez-nous : mairie.lorbrie@wanadoo.fr

### HORAIRE D'OUVERTURE

#### MAIRIE

Mardi, Mercredi et Jeudi :  
9h00/12h00

Lundi et Vendredi :  
14h00/18h00

#### BIBLIOTHEQUE

Mardi : 16h30/18h30

Mercredi : 15h30/18h30

Vendredi : 16h30/18h30

bibliothequeclodaria.orbrie@orange.fr

### PERMANENCES DES ÉLUS

Mme le Maire :

Les mardi et mercredi  
de 10h00 à 12h00  
ou autres sur rendez-vous

~

Maire et adjoints :

Le mercredi  
de 17h00 à 18h00

~

**Directeur de publication**

Noëlla LUCAS - Maire

**Comité de rédaction**

Brigitte Grimaud

Jean Charles Guidéur

Nicolas Cellier

Pascal Pierre

### Location salle polyvalente

Réservation :

s'adresser en mairie

Remise des clés :

s'adresser à

Eliane BOBINEAU

Tél. 02 51 51 18 39

ou 06 43 16 75 35

Le bulletin est désormais disponible  
en format PDF !



En ce début d'année, consacré aux décisions budgétaires, le conseil municipal a décidé de poursuivre les investissements en limitant les financements budgétaires sans avoir recours à l'emprunt. Après examen des besoins, la priorité s'est portée sur l'environnement des élèves scolarisés à l'Ecole du Parc.

Dès avril 2014, nous avons mené une réflexion sur l'utilisation de l'ancien logement du directeur de l'école, situé à l'angle de la rue du Lavoir et du chemin de la Noue. Etant donné sa situation en centre-bourg et la proximité de l'école, j'ai proposé à l'équipe municipale de regrouper les services périscolaires dans un même pôle. Ce projet a été entériné à l'unanimité et nous nous engageons à le réaliser.

En partenariat avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement, un cahier des charges a été élaboré pour consulter les offres et choisir le maître d'œuvre. Parmi les 11 propositions, le cabinet d'architectes Laurent GUILLON de Marans a été retenu. Le permis de construire est accordé depuis le 4 mai 2015. La consultation des entreprises aura lieu en juin. Le plan de financement laisse espérer des aides financières externes à hauteur de 60%. Le début des travaux est prévu en septembre 2015.

Le projet définitif de l'ensemble du nouveau **POLE SCOLAIRE et PERISCOLAIRE** dont le schéma figure en page interne ne se limitera pas à un simple relooking. Il comprendra, essentiellement, deux parties. La première concerne la réhabilitation du bâtiment existant en un restaurant scolaire (50m<sup>2</sup>). La seconde sera une extension neuve pour d'une part, la garderie (40 m<sup>2</sup>) et d'autre part, la salle multi-activités (30m<sup>2</sup>) comprenant l'espace bibliothèque. Les classes existantes et le dortoir sont inchangés. Le modulaire sera retiré laissant une surface plus vaste à la cour. A la fin des travaux, les enfants, les enseignants et le personnel technique disposeront de trois nouvelles salles.

*Histoire ...de savoir ...*

*Il y a 70 ans a eu lieu le premier vote des femmes en France. Le droit de voter et de se faire élire a été accordé aux françaises le 21/04/1944. Les hommes avaient eu le droit de vote près d'un siècle plus tôt en 1848 (...)*

Le Maire,  
Noëlla Lucas



# Séances du Conseil Municipal

## Séance du 27 janvier 2015

Le Conseil Municipal :

**décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti situé 166 route de Mérité, section B numéro 711, d'une contenance de 835 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Jean Yves BERNARD ;

**décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti situé 7 route de la Balingue, section B numéros 831, 832 et 952, d'une contenance de 1355 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Emmanuel ARSICAUD ;

**décide** d'approuver le dossier de modification simplifiée n°1-3 du Plan d'Occupation des Sols portant modification du règlement applicable aux zones NA; **dit** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal ; **dit** que le Plan d'Occupation des Sols modifié est tenu à la disposition du public en mairie ;

**retient** la proposition de la société GEOTECHNIQUE d'un montant de 2 105 € HT pour réaliser l'étude de sols nécessaire à la conception et à la réalisation des travaux de restructuration de l'école publique ; **autorise** Madame le Maire à signer le devis ;

**retient** la proposition de la société M.T.N. du Poiré-sur-Vie d'un montant de 2 100 € HT relatif au remplacement de l'auto laveuse de la salle polyvalente ; **autorise** Madame le Maire à signer le devis ;

**accepte** le devis du bureau de contrôle SOCOTEC d'un montant de 330 euros HT relatif à la vérification des installations électriques, de gaz et d'alarme incendie de la salle polyvalente ;

**confie** la mission d'assistance technique de voirie relative au programme de voirie communale 2015 à l'Agence de service aux collectivités locales de Vendée ; **approuve** la convention d'assistance technique de voirie correspondante pour un coût total de 2 100 € HT ; **donne** tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer cette convention ;

**sollicite** le Département pour engager la réalisation d'un Contrat Communal d'Urbanisme (phase études) pour les études afférentes au projet de regroupement des locaux périscolaires sur le site de l'école publique; **adopte** la convention d'études à conclure entre le Département de la Vendée et la Commune de L'Orbrie ; **autorise** Madame le Maire à signer le Contrat Communal d'Urbanisme;

**approuve** la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en œuvre d'un marché de services - « étude de recyclage agricole des boues de station d'épuration » ; **autorise** Madame le Maire à signer la convention ; **autorise** Madame le Maire, le moment venu, à signer le marché et tous les documents afférents avec le titulaire qui sera retenu ;

**approuve** la convention constitutive du groupement de commandes en vue de mettre en œuvre un marché de services « balayage mécanisé et ses services associés » ; **autorise** Madame le Maire à signer la convention ; **autorise** Madame le Maire, le moment venu, à signer le marché et tous les documents afférents avec le titulaire qui sera retenu.

### Questions diverses :

#### Plan Local d'Urbanisme - Consultation pour le choix du bureau d'études

La délibération du 2 juillet 2014 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur le territoire communal autorise le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour le choix du bureau d'études. Le cahier des charges est validé. Un avis d'appel public à concurrence paraîtra dans la presse le 30 janvier. La date limite de remise des offres est fixée au jeudi 19 février 2015 à 12 heures.

#### Dotation parlementaire pour le projet de pôle scolaire

Madame le Maire fait part de la lettre reçue le 19 janvier 2015 de Monsieur le Député Hugues FOURAGE accordant une subvention de 25 000 euros au titre de la réserve parlementaire pour le projet de restructuration de l'école publique.

#### Fermeture du café du Parc

Frédéric GARNIER et Léah BELL ont fait part de leur décision de cesser leur activité. La fermeture est effective depuis le 5 janvier 2015.

Le Conseil municipal est surpris et regrette cette fermeture car l'accueil et la carte des menus donnaient satisfaction et ils avaient réussi à fidéliser une clientèle.

Madame le Maire rappelle les conditions de mise à disposition privilégiées des locaux : prêt gracieux de la licence IV appartenant à la Commune, gratuité des 4 premiers mois d'installation ; ensuite loyer modique de 150 euros HT/mois.

Des travaux ont été effectués aux frais de la Commune.

Le Conseil municipal prend acte de la résiliation du bail à compter du 5 mars 2015 à l'expiration du délai de préavis de 2 mois.

# Séances du Conseil Municipal

## Association des Parents d'Elèves de l'école du Parc

La prochaine animation de l'APE aura lieu le samedi 28 mars prochain à la salle.

Il s'agit d'un repas dansant animé selon le concept « du soleil dans la cuisine » : le traiteur prépare les plats devant les convives à l'aide de gros réchauds installés directement dans la salle.

Les organisateurs souhaitent l'accord préalable du conseil sur ce mode de préparation des repas.

Le Conseil municipal donne son accord.

Le traiteur reste responsable du bon fonctionnement de son matériel de cuisson.

### Dates à retenir :

le dîner dansant de l'APE aura lieu le samedi 28 mars à la salle de L'Orbrie ;

le Foyer Rural prépare la fête du village ; cette manifestation est organisée tous les deux ans ; elle se déroulera le jour de la fête nationale, le mardi 14 juillet 2015 (au lieu du dernier dimanche d'août comme les précédentes éditions) ;

## Séance du 26 février 2015

Le Conseil Municipal :

**décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti situé 13 rue des Fontenelles, section B numéros 441, 964, 972, d'une contenance de 2112 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur et Madame Michel METAIS ;

**décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti situé 7 rue de la Fosse aux Loups, section B numéros 594, 597, 607, 734, d'une contenance de 215 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur André GROUSSET ;

**décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble non bâti situé « Le Chaillou », rue du Docteur Audé, section C numéros 1081, 1083, 1258, d'une contenance de 406 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame Jacqueline PICART ;

**décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble non bâti situé « Le Bourg », rue de la Chaume, section C numéro 282, d'une contenance de 175 m<sup>2</sup>, appartenant aux conjoints BONNEAUD ;

**approuve** le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2014 du SERVICE ASSAINISSEMENT qui dégage un résultat d'exploitation positif de + **115 580,80 euros** et un excédent de la section d'investissement de + **15 686 euros**;

**décide** de reporter le résultat d'exploitation en recettes de fonctionnement au budget 2015 ;

**approuve** le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2014 du budget COMMERCES qui dégage un résultat excédentaire de + **5 732,38 euros** en fonctionnement et de + **13 266,57 euros** en investissement ; **décide** de reporter l'excédent de fonctionnement en recettes de fonctionnement au budget 2015 ;

**approuve** le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2014 du BUDGET PRINCIPAL qui dégage un excédent de fonctionnement de + 284 041,62 euros et un besoin de financement de la section d'investissement et des restes à réaliser de - 44 530,84 euros ; **le résultat de clôture 2014 reporté en recettes de fonctionnement au budget 2015 s'établit donc à + 239 510,78 euros** ;

dans le cadre de la mise en œuvre du chantier de restructuration de l'école publique, **décide** de retenir la proposition de L'APAVE d'un montant de 3 078 euros HT pour la mission de contrôle technique de construction ; **décide** de retenir la proposition de MSB d'un montant de 1 860 euros HT pour la mission de coordination de Sécurité et Protection de la Santé ; **décide** de retenir la proposition de E-MAIDIAG d'un montant de 316,67 € HT pour réaliser le diagnostic avant travaux termites, amiante et plomb ; **autorise** Madame le Maire à signer les conventions et devis y afférents ;

**reporte** la décision sur l'installation de panneaux indicateurs de vitesse en entrée d'agglomération dans l'attente d'avoir confirmation de la part financée par le Département ;

**reporte** le choix du prestataire pour la conception et la mise en service d'un site Internet communal : les propositions, très techniques, nécessitent d'être étudiées dans le détail.

### Questions diverses

#### Prêt de la tente de réception

Madame le Maire rappelle, qu'en 2014, la Commune a fait l'acquisition d'une tente de réception pour son propre usage. Elle indique que deux associations communales ont sollicité le prêt de cet équipement :

- l'Association des Parents d'Elèves pour la fête de fin d'année de l'école le samedi 27 juin.
- le Foyer Rural pour la fête du village le 14 juillet.

Le Conseil municipal accepte la mise à disposition gracieuse du matériel; le transport et le montage seront effectués en lien avec les agents communaux.

# Séances du Conseil Municipal

Cette décision s'applique à l'ensemble des associations communales sous réserve que le matériel ne soit pas utilisé en dehors de la Commune et qu'il serve à une manifestation publique ouverte aux Orbriens. Le Conseil municipal n'est pas favorable pour le louer à des particuliers.

## Equipement de la salle polyvalente

Un congélateur coffre sera acheté, ainsi qu'un four à micro ondes.

## Restructuration de l'école publique

Le permis de construire a été déposé le 24 février 2015.

## Séance du 31 mars 2015

Le Conseil Municipal :

**décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'ensemble immobilier constitué de bois et de parcelles agricoles, situé en zones non constructible et naturelle du Plan d'Occupation des Sols, d'une contenance totale de 66 ha 07 a 86 ca, appartenant à Monsieur Gérard de SUYROT ;

**décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti situé 14 route de Puy Chabot, section C numéros 656 et 722, d'une contenance de 448 m<sup>2</sup>, appartenant à l'OGEC de l'école Saint-Vincent et aux consorts DUBOST ;

**vote le maintien des taux d'imposition** qui s'établissent à 19,60 % pour la taxe d'habitation, 19,50 % pour la taxe foncière bâti et 51,75% pour la taxe foncière non bâti ; les taux d'imposition sont inchangés depuis 2008 ;

**approuve** le budget Commerces 2015 qui s'équilibre à 10 892,38 € en section de fonctionnement et à 20 976,57 € en section d'investissement ;

après avoir repris les résultats de l'exercice 2014, **approuve** le budget 2015 du service assainissement qui s'équilibre à 165 430,80 € en section d'exploitation et à 181 716,80 € en section d'investissement ;

après avoir repris les résultats de l'exercice 2014, **approuve** le budget principal 2015 qui s'équilibre à 752 190,54 € en section de fonctionnement et à 659 601,16 € en section d'investissement ;

**décide** d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes pour 2015 :

|  |                |
|--|----------------|
| Association Quartier Commerce/L'Orbrie   | 220 €          |
| Association Entente Sud Vendée Foot  | 300 €          |
| APE RPI L'Orbrie-Pissotte  | 300 €          |
| Société de chasse  | 150 €          |
| Société de tir La Patriote   | 150 €          |
| Amicale laïque des anciens élèves  | 150 €          |
| Association Fontenaisienne de la Retraite Sportive - section gymnastique de L'Orbrie | 150 €          |
| Atelier photographique « Dans l'image »  | 150 €          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 570 €</b> |

Deux associations communales ne demandent pas de subvention : le Foyer Rural et l'Étincelle. Ces associations bénéficient de la mise à disposition gratuite des salles et reversent une partie de leurs produits au CCAS sous forme de dons.

Les subventions versées au profit de l'ADMR et de l'AMAD sont financées par le budget du CCAS.

**décide** d'accepter la proposition du bureau d'études PARCOURS 79 MELLE pour réaliser le Plan Local d'Urbanisme de la Commune ; l'étude se déroulera sur 24 mois ;

**décide** de retenir la proposition de la société PROCOM 85120 LA TARDIERE d'un montant de 2 672 euros TTC pour réaliser la conception et la mise en service d'un site web communal ;

**sollicite** une subvention de 5 000 € auprès de Monsieur le Sénateur, Didier MANDELLI, dans le cadre de la dotation d'action parlementaire, pour le projet d'aménagement de l'impasse Saint-Vincent ; **autorise** Madame le Maire à transmettre le dossier de demande ;

# Séances du Conseil Municipal

**sollicite** des aides départementales pour le projet de transfert du restaurant scolaire et des locaux périscolaires sur le site de l'école publique et pour la construction d'une salle de classe multi-activités ;

**décide** de renouveler l'aide à la pierre proposée dans le cadre du programme Eco-Pass du Conseil général ; **retient** les critères du Conseil général pour accorder la part communale ; **dit** que l'aide sera de 1500 € par bénéficiaire, partagée par moitié avec la Communauté de Communes; **arrête** le nombre de primes à **trois pour l'année civile 2015**.

**décide** de conclure un contrat de location sur 5 ans avec la société BOUTIN de Fontenay-le Comte pour le remplacement du photocopieur de l'école publique, le loyer mensuel est fixé à 38 euros HT; la livraison et la mise en configuration du matériel sont en sus au prix forfaitaire de 220 euros HT ; **valide** le contrat de maintenance sur 36 mois renouvelable au coût copie de 0,008 euros HT ; le forfait annuel d'assistance est de 120 euros HT ;

**autorise** Madame le Maire à conclure une convention avec Madame Lucie BONNET, auto-entrepreneur, pour l'animation d'un atelier de poterie dans le cadre des temps d'activités périscolaires ; les ateliers se dérouleront le mardi du 28 avril au 30 juin 2015 ; l'intervenante percevra 30 euros par animation ; l'atelier serait gratuit pour les familles.

## Questions diverses

### Lotissement la résidence du Clos, rue de la Chaume

La société SIMDA sollicite la rétrocession à la commune des parties communes du lotissement (voie interne, espaces verts et réseaux). Des lots sont encore libres. Une réponse sera adressée indiquant que la demande sera étudiée quand le lotissement sera complet.

### Installation du Projet Educatif Territorial

Madame GRIMAUD indique que ce document, réalisé en lien avec le comité de pilotage des nouveaux rythmes scolaires, est nécessaire pour obtenir les aides financières. Son but est de permettre de structurer et mieux articuler le temps scolaire organisé par l'Education Nationale et le temps périscolaire.

Madame le Maire dit qu'un bilan financier des Temps d'Activités Périscolaires (frais de personnel, achat de petites fournitures, coût des intervenants) sera établi en fin d'année scolaire.

### Calendrier prévisionnel des travaux de pôle scolaire

Le démarrage des travaux est prévu en septembre 2015.

La demande de permis de construire est en cours d'instruction.

## « La Folie Brunetière »

L'Association des Parcs et Jardins de Vendée (APJV) dont la mission est de réaliser l'inventaire des Parcs et Jardins de Vendée (typologie, histoire, conservation) avec l'objectif de révéler au public ce patrimoine méconnu et authentique. A ce jour, 310 sites ont été recensés.

Dans son préinventaire en cours de réalisation, l'association a inventorié une propriété située sur notre commune : « **La Folie Brunetière** ».

Il existe beaucoup d'interrogation sur l'origine de la fontaine Sybille qui est une source : la pierre Sorcellière ou pierre « Qui boit à midi » est énigmatique car malgré la distance avec La Vendée, celle-ci s'y reflète à midi solaire. Aujourd'hui la pierre n'est plus visible, elle est camouflée par la végétation.

*L'association prépare, avec le Centre Vendéen de recherches Historiques, un livre sur l'histoire des jardins de Vendée. Cet ouvrage sortira en 2016, ou au plus tard en 2017.*



Entrée de la cour de la Folie Brunetière



La Fontaine Sybille

# Infos communales

## Les Temps d'Activités Périscolaires

Depuis le mois de septembre, les enfants des écoles du Parc et du Petit Prince ont un nouvel emploi du temps, à 15 h 45 l'école est finie place aux activités périscolaires.



**CIRQUE**



**Jeux dans le parc ou dans la cour**



### A la bibliothèque Clod'aria

Autour des contes traditionnels mais aussi des contes détournés.

Découverte du conte kamishibai avec madame Travère Françoise de l'association « Lire et faire lire ».

Le conte kamishibai : « littéralement « pièce de théâtre sur papier » est un genre narratif japonais, sorte de théâtre ambulant où des artistes racontent des histoires en faisant défiler des illustrations devant les spectateurs.



### Loisirs créatifs

Pompons, créations de jeux de société, peinture, mosaïques, les décorations de Noël, les masques de Carnaval, le panier d'œufs de Pâques.....

Petits et grands ont bien travaillé ....



### Et aussi ....

Visite au club patchwork,  
enluminure avec M. et Mme Guiadeur,  
chant avec monsieur Godeau.

### Merci aux bénévoles

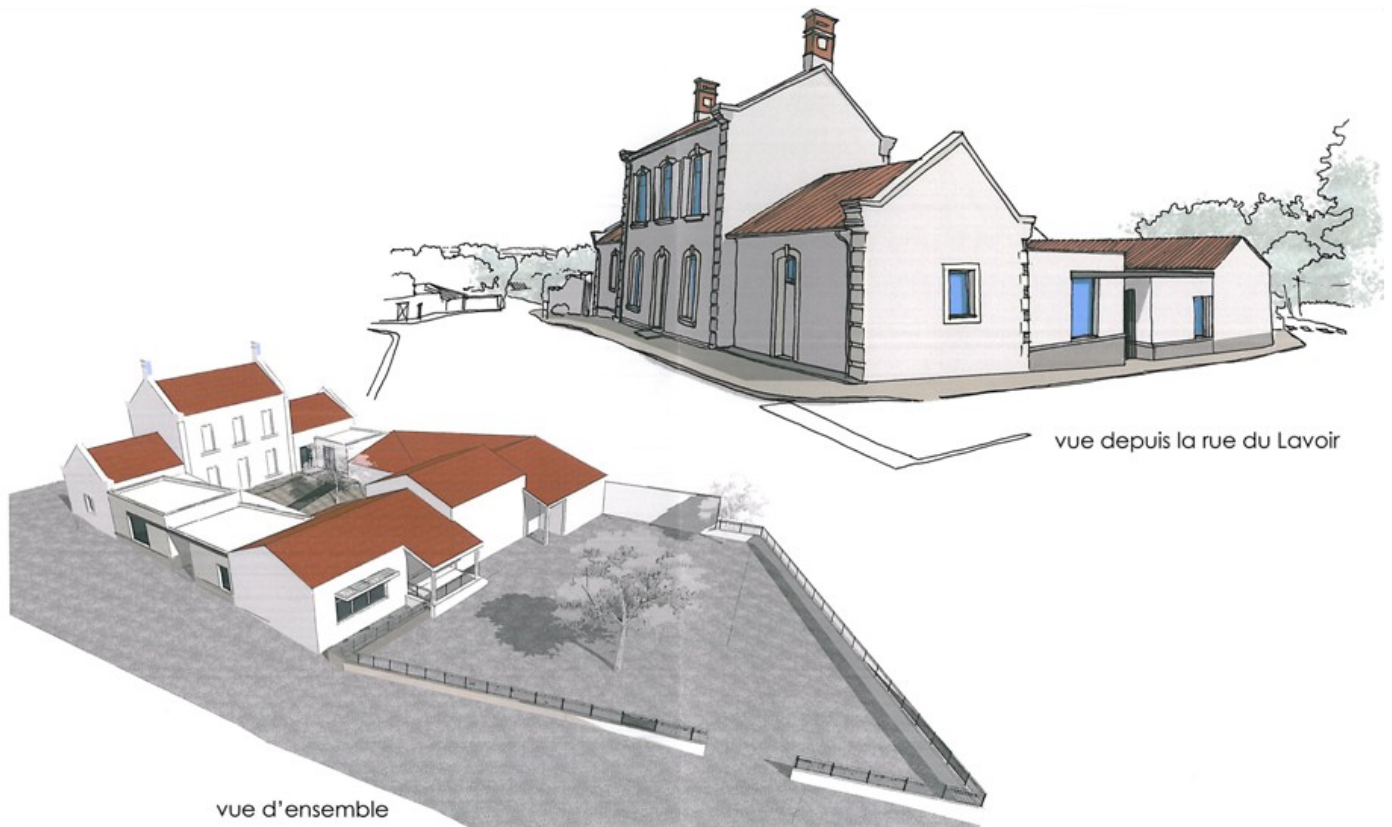
Mesdames Bellot, Fernandez, Guiadeur,  
Robuchon, Souchet, Travère.

Messieurs Godeau et Guiadeur.

Et vous ? Prêt (e) pour l'aventure ?

# Infos communales

## Travaux d'aménagement d'un pôle scolaire et périscolaire



### Fermeture exceptionnelle

Les services administratif et technique ainsi que la bibliothèque municipale seront fermés exceptionnellement les :

**VENDREDI 15 MAI 2015**

**LUNDI 13 JUILLET 2015**

# Infos communales

## Plan de désherbage communal Entretien des espaces verts

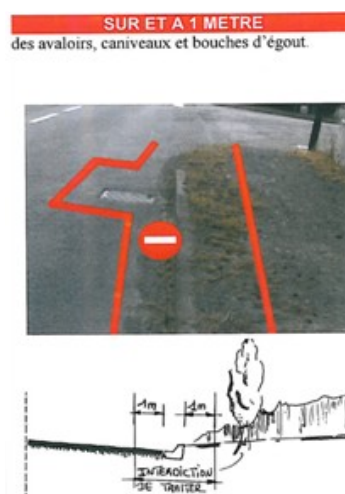
De nombreuses études ont démontré que le **désherbage chimique** des surfaces urbaines présente des risques de transfert des résidus de produits phytosanitaires vers les eaux de surface.

Un outil de diagnostic des pratiques et des risques pour la ressource en eau a été créé :  
**le plan de désherbage communal.**



Ce plan de désherbage communal constitue la première étape pour faire évoluer les pratiques d'entretien de notre commune. Cet outil vise à protéger et/ou reconquérir la qualité de l'eau en réduisant les quantités de pesticides appliqués en priorité sur les zones à risque.

Aussi, afin d'aller encore plus loin dans la préservation de notre environnement, nous encourageons vivement les Orbriens aux gestes écocitoyens, de façon à ce que chacun désherbe manuellement devant chez soi et prenne ainsi part aux tâches collectives.



## Journée Nature

**Samedi 17 octobre 2015** aura lieu une journée dédiée à la nature.

Celle-ci s'organisera autour d'un marché aux fleurs et aux plantes : échange de graines et de fleurs.

Une exposition de nichoirs artisanaux sera proposée et des actions de fleurissement de pieds de murs avec apport volontaire de plantes, bulbes, etc...



# Infos communales



## Chemin lumineux

Depuis fin mars, le chemin qui part du parking de la salle Louis Massé rejoignant la mairie en passant par l'allée des tilleuls est éclairé par des bornes lumineuses permettant à chacun de traverser le parc en toute sécurité.



Borne lumineuse

## PLU

### Plan Local d'Urbanisme

Cette appellation vient à la suite du POS, Plan d'Occupation des Sols.

Le PLU est l'expression d'un projet communal. Il permet d'élaborer une stratégie territoriale et de définir un véritable projet urbain, en tenant compte des principes du développement durable.

Le PLU doit respecter les trois grands principes d'équilibre entre le développement urbain, rural et les espaces naturels et agricoles, la diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale et le respect de l'environnement.

## Programme Eco-Pass

Une aide de 1500 € (de la commune/Com Com)  
Et 1500 € (du Conseil Départemental)

Trois primes accordées pour l'année 2015 :

- Une pour les Jardins de la Vendée,
- Une pour le lotissement de la Chaume,
- Une pour la rénovation énergétique d'un bâti ancien.

**Madame le Maire autorise l'attribution et le versement de ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu des vérifications faites par l'ADILE ;**

## Transport solidaire

Actuellement:

- 3 chauffeurs bénévoles pour 2 bénéficiaires.

**Si de nouveaux volontaires souhaitent rejoindre les bénévoles, ils seront les bienvenus !**

S'adresser au secrétariat de la mairie.

## Les travaux du printemps

- Les vestiaires arbitres ainsi que les toilettes du Club house ont été isolés par le plafond.
- Un éclairage extérieur permettant aux joueurs de regagner les vestiaires ou le club house.
- La pergola ainsi que les bancs situés sur le parking du Centre ont été repeints.
- En préparation, réalisation d'une plate-forme pour recevoir les containers à verre, parking de l'Europe.
- Au cimetière, création d'un espace-tri : plastiques, déchets verts, tout venant.
- Après arrachage d'un buisson devant la salle Louis Massé, plantation à l'automne de nouveaux arbustes et installation d'un parking à vélos.

# Infos communales

## STRUCTURE DU BUDGET GÉNÉRAL 2015

### FONCTIONNEMENT

| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT                            | DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT                |   | RECETTES DE FONCTIONNEMENT                     |                   |
|---|---|---|--|-------------------|
|   | Charges à caractère général               | 168 800.00  | Atténuations de charges                        | 92.00             |
|   | Charges de personnel                      | 228 460.00  | Produit des services, du domaine et ventes     | 23 200.00         |
|   | Autres charges de gestion courante        | 31 460.00   | Impôts et taxes                                | 268 378.00        |
|   |   |   | Dotations et participations                    | 179 666.00        |
|   |   |   | Autres produits de gestion courante            | 7 500.00          |
|   | <b>Total dépenses de gestion courante</b> | <b>428 720.00</b>                                   | <b>Total des recettes de gestion courante</b>  | <b>478 836.00</b> |
|   | Charges financières                       | 22 000.00   |  |                   |
|   | Charges exceptionnelles                   | 1 500.00  | Produits exceptionnels (indemnité d'assurance) | 127.00            |
|   | Dépenses imprévues                        | 6 170.54  |  |                   |
| <b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>       | <b>458 390.54</b>                         | <b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b> | <b>478 963.00</b>                              |                   |
| <i>Virement à la section d'investissement</i>         | <i>280 000.00</i>                         |   |  |                   |
| <i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i> | <i>13 800.00</i>                          |   |  |                   |
| <b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement (*)</b>   | <b>293 800.00</b>                         | <b>Total recettes d'ordre de fonctionnement (*)</b> |  |                   |
|   |   | <b>EXCÉDENT FONCTIONNEMENT 2014 REPORTÉ</b>         | <b>273 227.54</b>                              |                   |
| <b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>               | <b>752 190.54</b>                         | <b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>             | <b>752 190.54</b>                              |                   |

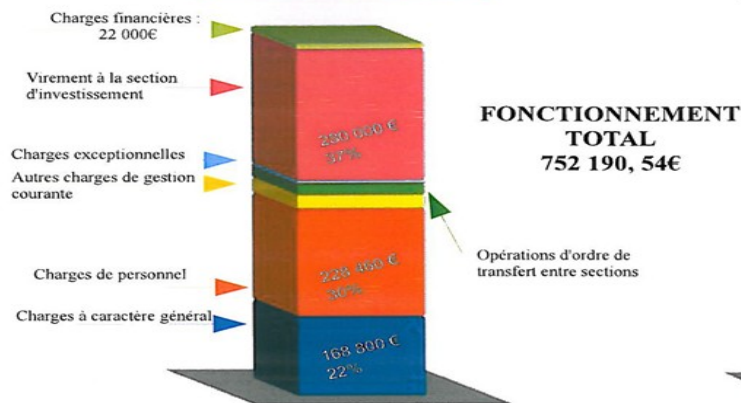
AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 293 800 €

### INVESTISSEMENT

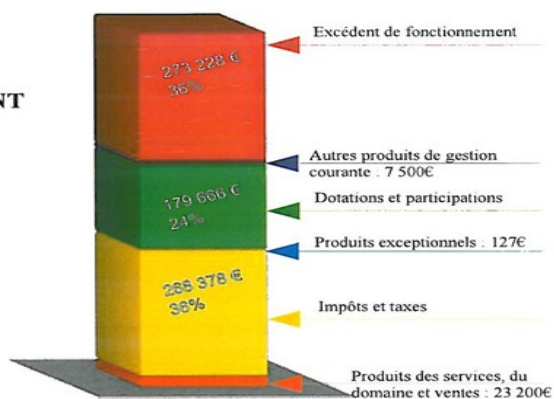
| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT                          | DÉPENSES D'INVESTISSEMENT                 |   | RECETTES D'INVESTISSEMENT                 |                   |
|--|---|---|---|-------------------|
|  | Subventions d'équipement versées au SyDEV | 15 467.00   | Subventions d'investissement              | 256 717.00        |
|  | Immobilisations incorporelles             | 56 402.00   |   |                   |
|  | Immobilisations corporelles               | 28 498.00   |   |                   |
|  | Immobilisations en cours                  | 489 916.24  |   |                   |
|  | <b>Total des dépenses d'équipement</b>    | <b>590 283.24</b>                                     | <b>Total des recettes d'équipement</b>    | <b>256 717.00</b> |
|  | Emprunts et dettes assimilées             | 38 300.00   | Dot. fonds divers et réserves (hors 1068) | 39 000.00         |
|  | Participations et créances rattachées     | 500.00  | Excédents de fonctionnement capitalisés   | 10 815.00         |
|  | Dépenses imprévues                        | 8 517,92  | Dépôts et cautionnements reçus            | 300.00            |
|  | <b>Total des dépenses financières</b>     | <b>47 317.92</b>                                      | <b>Total des recettes financières</b>     | <b>50 115.00</b>  |
| <b>Total des dépenses réelles d'investissement</b> | <b>637 601.16</b>                         | <b>Total des recettes réelles d'investissement</b>    | <b>306 832.00</b>                         |                   |
| <i>Opérations patrimoniales</i>                    | <i>22 000.00</i>                          | <i>Virement de la section de fonctionnement</i>       | <i>280 000.00</i>                         |                   |
|  |   | <i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i> | <i>13 800.00</i>                          |                   |
|  |   | <i>Opérations patrimoniales</i>                       | <i>22 000.00</i>                          |                   |
| <b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b> | <b>22 000.00</b>                          | <b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>    | <b>315 800.00</b>                         |                   |
| <b>SOLDE D'EXÉCUTION 2014 REPORTÉ</b>              |   | <b>SOLDE D'EXÉCUTION 2014 REPORTÉ</b>                 | <b>36 969.16</b>                          |                   |
| <b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>             | <b>659 601.16</b>                         | <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>                | <b>659 601.16</b>                         |                   |

# Infos communales

## DEPENSES



## RECETTES



**Ce budget permet de dégager un AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL dérogé au profit de la section d'investissement de 293 800 €**



## TAUX DES TAXES ET PRODUIT ANNUEL – Année 2015 MAINTIEN DES TAUX depuis 2008.

| Taxe d'habitation | Taux d'imposition communaux | Bases d'imposition 2015 | Produit annuel   |
|-------------------|-----------------------------|-------------------------|------------------|
| Taxe d'habitation | 19,60 %                     | 759 700                 | 148 901 €        |
| Taxe foncière B   | 19,50 %                     | 454 600                 | 88 647 €         |
| Taxe foncière NB  | 51,75 %                     | 22 300                  | 11 540 €         |
|                   |                             |                         | <b>249 088 €</b> |

# Infos communales

## STRUCTURE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

### EXPLOITATION

| DÉPENSES D'EXPLOITATION |   |                                      |   |                   | RECETTES D'EXPLOITATION |
|-------------------------|---|--------------------------------------|---|-------------------|-------------------------|
|                         | Charges à caractère général                           | 8 400.00                             | Ventes de produit , prestations...                    | 33 850.00         |                         |
|                         | Mise à disposition de personnel                       | 1 000.00                             |   |                   |                         |
|                         | <b>Total des dépenses de gestion des services</b>     | <b>9 400.00</b>                      | <b>Total des recettes de gestion des services</b>     | <b>33 850.00</b>  |                         |
|                         | Dépenses imprévues                                    | 600.00                               |   |                   |                         |
|                         | <b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>      | <b>10 000.00</b>                     | <b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>      | <b>33 850.00</b>  |                         |
|                         | <i>Virement à la section d'investissement</i>         | <i>135 430.80</i>                    |   |                   |                         |
|                         | <i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i> | <i>20 000.00</i>                     | <i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i> | <i>16 000.00</i>  |                         |
|                         | <b>Total dépenses d'ordre d'exploitation (*)</b>      | <b>155 430.80</b>                    | <b>Total recettes d'ordre d'exploitation (*)</b>      | <b>16 000.00</b>  |                         |
|                         | <b>TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>                  | <b>165 430.80</b>                    | <b>EXCÉDENT D'EXPLOITATION 2014 REPORTÉ</b>           | <b>115 580.80</b> |                         |
|                         |   | <b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b> | <b>165 430.80</b>                                     |                   |                         |

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 139 430.80 € (135 430.80 + 20 000.00 - 16 000.00)

### INVESTISSEMENT

| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT                          |   |  |   |                   | RECETTES D'INVESTISSEMENT |
|--|---|--|---|-------------------|---------------------------|
|  | Immobilisations incorporelles                         | 10 000.00  | Subventions d'investissement                          |                   |                           |
|  | Immobilisations en cours                              | 149 954.69   | <b>Total des recettes d'équipement</b>                |                   |                           |
|  | <b>Total des dépenses d'équipement</b>                | <b>159 954.69</b>                                  | Excédents de fonctionnement capitalisés               |                   |                           |
|  | Emprunts et dettes assimilées                         | 0.00   | Reversements de TVA sur investissements               | 800.00            |                           |
|  | Dépenses imprévues                                    | 4 962.11   | <b>Total des recettes financières</b>                 | <b>800.00</b>     |                           |
|  | <b>Total des dépenses financières</b>                 | <b>4 519.55</b>                                    | <b>Total des recettes réelles d'investissement</b>    | <b>800.00</b>     |                           |
|  | <b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>    | <b>164 916.80</b>                                  | <i>Virement de la section de fonctionnement</i>       | <i>135 430.80</i> |                           |
|  | <i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i> | <i>16 000.00</i>                                   | <i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i> | <i>20 000.00</i>  |                           |
|  | <i>Opérations patrimoniales</i>                       | <i>800.00</i>                                      | <i>Opérations patrimoniales</i>                       | <i>800.00</i>     |                           |
| <b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b> | <b>16 800.00</b>                                      | <b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b> | <b>156 230.80</b>                                     |                   |                           |
| <b>SOLDE D'EXÉCUTION 2014 REPORTÉ</b>              |   | <b>EXCÉDENT D'EXÉCUTION 2014 REPORTÉ</b>           | <b>24 686.00</b>                                      |                   |                           |
| <b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>             | <b>181 716.80</b>                                     | <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>             | <b>181 716.80</b>                                     |                   |                           |

## BUDGET 2015 - CCAS

### FONCTIONNEMENT

| Dépenses |  | Recettes        |  |                 |
|----------|--|-----------------|--|-----------------|
| 60632    | Fournitures de petit équipement                                | 100.00          | 002 Excédent reporté 2014                      | 2 502.19        |
| 6232     | Fêtes et cérémonies  | 2 402.19        | 7022 Vente de coupes de bois                   | 200,00          |
| 6281     | Cotisation pour le transport solidaire                         | 30.00           | 758 Participations repas du nouvel an          | 1 030.00        |
| 6451     | Cotisations à l'URSSAF (accident du travail membres bénévoles) | 100.00          | 7713 Dons des associations et des particuliers | 500.00          |
| 6562     | Participation à l'Épicerie Solidaire                           | 200.00          |  |                 |
| 6574     | Subventions aux associations à caractère social (provision)    | 1 400.00        |  |                 |
|          | <b>TOTAL</b>   | <b>4 232.19</b> | <b>TOTAL</b>                                   | <b>4 232.19</b> |

# Infos communales

## Sentiers et patrimoine

Suite à la réunion de La Commission environnement, un groupe de travail se propose de réfléchir sur la valorisation du patrimoine orbrien en cheminant le long de sentiers.

Les personnes intéressées par ce travail peuvent contacter le secrétariat de la mairie, vous pouvez aussi participer en apportant divers documents : photos, actes notariés, anecdotes...

La première réunion aura lieu **le jeudi 11 juin à 18 heures** à la salle du conseil de la mairie.

## 1 poule, 2 poules.... 3 fois moins de déchets



Valorisons nos biodéchets et diminuons les volumes d'ordures ménagères.

Le Sycodem Sud Vendée associé à Trivalis proposent aux usagers demandeurs, sous réserve d'une petite contribution financière, des poulaillers pour réduire les volumes de déchets collectés et ainsi diminuer le coût imputé aux collectes.

Inscription : **SYCODEM SUD VENDÉE**

**02 51 50 75 35**

**accueil@sycodem.fr**



## Concours les paysages de notre commune

Voici, le printemps revenu, les premières fleurs pointent leur nez, chacun a cœur d'embellir son jardin, sa maison. Alors faites-vous plaisir.

Comme chaque année, la commune encourage les actions de mise en valeur du territoire communal. Seront pris en compte pour la remise des prix :

- **l'aménagement des espaces extérieurs, l'équilibre et l'harmonie, la valorisation d'espèces locales** identifiant le territoire communal et aussi la simplicité et la qualité de l'ensemble végétale,
- **la pratique respectueuse de l'environnement :**
  - ◆ Avec peu, voir zéro produit phytosanitaire,
  - ◆ La limitation de l'arrosage : mise en place de goutte à goutte, récupération des eaux pluviales pour l'arrosage (noues, eau de toiture),
  - ◆ Le choix d'espèces végétales adaptées.
- **la mise en place de paillis biodégradables :** pour toute nouvelle plantation ou en remplacement de bâches plastiques,
- **Le recyclage des déchets verts, présence de poubelles, tri sélectif.**

Cette année sera remis un prix spécial pour « l'embellissement des nouveaux lotissements »

**En vous souhaitant d'être nombreux à participer à ces actions. Prenez plaisir et sachez en faire profiter le plus grand nombre.**

# Vie pratique



## Réglementation sur l'usage du feu

Le brûlage à l'air libre ou en incinérateur de tous les déchets verts est **INTERDIT toute l'année.**

(arrêté du 26.11.2012 consultable sur le site [www.vendee.pref.gouv.fr/emploi](http://www.vendee.pref.gouv.fr/emploi))



Ces déchets verts (résidus de tonte, de taille, de débroussaillage, bois secs et morts...) doivent être prioritairement apportés en déchèterie ou recyclés par compostage.



## Bruits de voisinage



Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage (*liste non exhaustive*) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ⇒ Jours ouvrables : 8 h 30 - 12 h / 14 h - 19 h 30
- ⇒ Samedis : 9 h - 12 h / 15 h - 19 h
- ⇒ Dimanches et jours fériés : 10 h - 12 h

**Respecter au mieux ces prescriptions est faire preuve de civisme et de courtoisie ce qui peut éviter de nombreux conflits de voisinage.**

## Association des Parcs et des Jardins de Vendée

Chaque année, afin de mieux faire connaître le patrimoine des Parcs et Jardins de la Vendée, l'APJV favorise l'ouverture de jardins privés avec l'opération :

« Rendez-vous aux jardins »

Sur le thème « La promenade au Jardin »

**Du 5 au 7 juin 2015**

Sites internet utiles :

[apjvendee.wordpress.com](http://apjvendee.wordpress.com) (blog)

[www.parcsetjardins.fr](http://www.parcsetjardins.fr)

[www.jardinspaysdelaloire.fr](http://www.jardinspaysdelaloire.fr)

# Vie pratique

## Les frelons asiatiques

La commune, en partenariat avec la communauté de communes du Pays de Fontenay le Comte, contribue à la lutte contre les frelons asiatiques en participant aux frais de destruction des nids.

La répartition se fera ainsi :

- ⇒ 1/3 à la charge de la Communauté de Communes (plafond 100 €)
- ⇒ 1/3 à la charge de la commune (plafond 100 €)
- ⇒ Le solde à la charge du particulier

Avant toute intervention, merci d'informer la mairie afin de connaître les conditions d'attribution de l'aide.

### Comment se débarrasser des frelons asiatiques ?

Prendre une bouteille d'eau minérale en plastique, de préférence avec des rainures parallèles.

La débarrasser de l'étiquette et du bouchon. A l'aide d'un cutter, couper la partie supérieure à la seconde rainure et, après avoir pratiqué 2 incisions longitudinales, enfoncez la partie goulot à l'envers dans le corps de la bouteille.

Faire une anse avec du fil de fer ou du fil électrique rigide pour pouvoir la suspendre.

Pour attirer les frelons, verser 25 cl de bière. Brune ou blonde, ils adorent ça, entrent dans le piège et, épuisés à force de chercher une sortie qu'ils ne trouvent pas, se noient.



Astuce : pour éviter que l'eau de pluie ne vienne diluer la bière, insérer dans l'anse du piège (fil électrique rigide) un vieux CD Rom.

Des piègeages sont également disponibles en mairie :  
5 euros le lot de 2.

## Lutte collective contre les chenilles défoliatrices

Depuis le printemps 2007, nous observons sur une partie du département la prolifération de différentes espèces de chenilles défoliatrices et très urticantes qui se développent au printemps :  
**Processionnaire du chêne, Bombyx Cul Brun, Bombyx Disparate.**

Si vous êtes confronté à ce problème au printemps 2015, contacter la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) au **02 51 47 70 61**.

Le traitement étant prévu d'avril à juin.

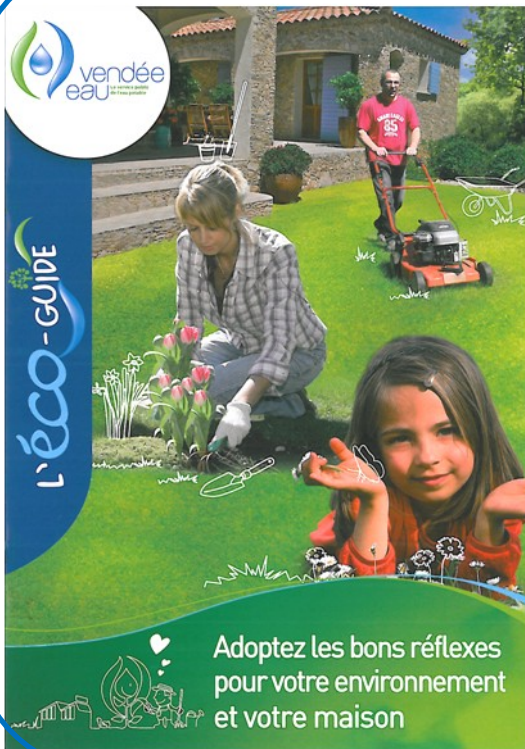
# Vie pratique

## Les gestes éco-citoyens



Vendée Eau a réalisé des fiches conseils sur le jardinage.

Elles sont disponibles en mairie ou consultables sur le site de Vendée Eau :  
**espace « ENVIRONNEMENT » rubrique « Adoptons les bons réflexes ».**



**L'éco-guide**

**Adoptons les bons réflexes avec des gestes quotidiens qui préservent l'environnement !!**

Un guide complet à découvrir sur le site de Vendée Eau :

→ espace « ENVIRONNEMENT »  
 → rubrique « Documentations »

Egalement disponible en mairie.



## Plan National Canicule Activation de la veille saisonnière 2015



Comme chaque année, le niveau de veille saisonnière du **Plan National Canicule (PNC)** débutera automatiquement du 1er juin au 31 août 2015.

Ce plan a pour objectif d'anticiper l'arrivée d'une éventuelle canicule. Le PNC se structure en 4 niveaux de gestion :

**Niveau 1 "veille saisonnière"** : correspond au niveau **VERT**, notamment à la mise en œuvre du système d'alerte canicule et santé (SACS). Il repose sur l'évaluation des risques météorologiques par Météo-France et des risques sanitaires par l'Institut de veille sanitaire (InVS).

**Niveau 2 "avertissement chaleur"**. Il répond au niveau de vigilance **JAUNE** de la carte de vigilance de Météo-France.

**Niveau 3 "alerte canicule"**. Il est déclenché par les préfets de départements, en lien avec les ARS (agences régionales de santé), sur la base du passage en vigilance **ORANGE** dans la carte de Météo-France.

**Niveau 4 « mobilisation maximale »** : correspond à un passage en vigilance **ROUGE**. Canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable.

*Pour en savoir plus, vous pouvez consulter les sites Internet suivants :*

- ⇒ Le site du ministère chargé de la Santé : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr) - dossiers « canicule et chaleurs extrêmes »
- ⇒ Le site de Météo France : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)
- ⇒ Le site internet des Agences Régionales de Santé : [www.ars.santé.fr](http://www.ars.santé.fr)
- ⇒ Le site de la préfecture : [www.vendee.pref.gouv.fr](http://www.vendee.pref.gouv.fr)

Du 1er juin au 31 août, du lundi au samedi de 8 h à 20 h :

**0 800 06 66 66 - Canicule Info Service**  
(appel gratuit depuis un poste fixe)

# Infos des manifestations

## A noter dans vos agendas... L'Orbrie en fête le 14 juillet !!!

Après le vif succès rencontré lors de nos sept premières éditions de fête de village, le Foyer Rural de L'Orbrie est heureux de reconduire la journée « L'Orbrie en fête » dans le but de rassembler tous les habitants de la commune, apprendre à mieux se connaître et passer un grand moment de convivialité. Famille, amis et habitants des communes voisines sont également les bienvenus.

Afin d'organiser au mieux cette journée tout en conservant une dynamique imparable, nous sollicitons des membres d'associations de l'Orbrie ainsi que de nombreux bénévoles de toute tranche d'âge, force de réussite de notre fête !

Vous souhaitez nous rejoindre pour donner un petit coup de main, n'hésitez pas à contacter :

Daniel BRAUD 02 51 69 58 61      dani.braud@laposte.net  
Christian LUCAS 02 51 69 99 11

D'ici quelques jours, nous vous ferons parvenir le bulletin d'inscription pour cette journée dont le programme est le suivant :

- **Le matin**, à partir de 8h00, **activités pour petits et grands**

- randonnée : parcours de 9 et de 14kms
- jeux de cartes et de société
- initiation au tir, au stand, de 9h30 à 12h30

- **Le midi**, à partir de 13h15, **repas champêtre et convivial** sous tivoili près de la salle polyvalente animé par « **SONO FAMILI** » et sa chanteuse **Monette**.

*Soucieux de satisfaire l'ensemble des participants, les membres du Foyer Rural et les bénévoles feront tout leur possible et s'engagent à servir le repas à partir de 13h15.*

- L'après-midi, jeux divers
- Le soir, grillées de mogettes

**En résumé, une seule chose à faire dès aujourd'hui :  
Réserver cette date sur vos agendas et en parler autour de vous !!!**

Le bureau du Foyer Rural.

# Infos des manifestations

## Fête du PARC de la Grotte Vendredi 19 juin 2015 à partir de 20 heures

Le groupe Kevrenn Bro Glaz vous accueillera au son des cornemuses.

**Soirée festive bretonne :**  
**Musiques et danses pour petits et grands**

Vente de boissons et de crêpes sur place.

Repli à la salle polyvalente en cas de mauvais temps.



Une initiative mise en place depuis 8 ans à L'Orbrie par le relais paroissial (avec le concours de la municipalité).

## La fête des voisins (16ème édition) Vendredi 29 mai à partir de 19 h 30

Tous les Orbriens sont invités à partager un moment convivial dans un des lieux suivants (au choix) :

- **Parking de l'Europe** (près du cimetière). Daniel & Marie-France Michaud : 02 51 50 25 28 ou Danièle Jauzelon : 02 51 69 43 22
- **Espace vert des Grands Champs**. Michèle & Henri Chauveau : 02 51 51 01 95
- **Rue de la Chaume**. Patricia Baradeau : 02 51 69 19 43 ou Agnès Métais : 02 51 69 13 57

(Repli à la salle polyvalente pour tous en cas de pluie).

Apporter **plat sucré ou salé, boissons...** Et surtout **le plein de bonne humeur pour la soirée !**

Mairie et Relais Paroissial

**Vendredi 29 mai**  
*La fête des voisins*

E.S.V.

**Samedi 6 juin**  
**dimanche 7 juin**  
*Tournoi de jeunes*

Mairie et CCAS

**Vendredi 19 juin**  
*Fête de la musique au Parc*

Prévention routière

**Mercredi 24 juin**  
*Challenge départemental des pistes d'éducation routière*

A.P.E.

**Samedi 27 juin**  
*Kermesse d'école*

Cirque «La Tourmaline»

**Lundi 29 juin**  
*Spectacle de fin d'année*

Mairie

**Mardi 7 juillet**  
*Réunion publique PLU*

Foyer Rural

**Mardi 14 juillet**  
*Fête du village*

Disc Golf

**Samedi 25 juillet**  
**Dimanche 26 juillet**  
*National Tour VDGC*

E.S.V.

**Dimanche 6 septembre**  
*Vide grenier*

Mairie

**Samedi 19 septembre**  
**Dimanche 20 septembre**  
*Journées du Patrimoine*

Mairie

**Samedi 17 octobre**  
*Journée nature*

Société de Tir

**Samedi 31 octobre**  
*Repas annuel*

# Les Echos

## Mardi Gras Vendredi 13 février

Fidèles à la tradition, les assistantes maternelles accompagnées des enfants ont défilé dans les rues de la commune.



Petite collation bien appréciée en fin de matinée à la salle de la mairie !!



## Cérémonie de remise des cartes électorales aux jeunes majeurs

Vendredi 6 mars

8 jeunes majeurs ont répondu présents à l'invitation du maire et des élus.



Chacun s'est vu remettre un livret citoyen ainsi que sa carte d'électeur.

## Journée de la poésie à la bibliothèque Clod'aria Samedi 14 mars

16 enfants (classes de CE et CM du RPI) ont participé à un atelier d'écriture animé par Pascale Radière suivi d'un goûter bien mérité.

## Concours photographique Régional « D'images projetées » Samedi 7 mars



Le club photographique « Dans l'image » de L'Orbrie s'est classé :

- 7ème dans la catégorie monochrome,
- 8ème dans la catégorie images en couleur.

## Chasse aux œufs Vendredi 10 avril



Dans le cadre des TAP, les enfants de l'école du Parc ont participé à une belle chasse à l'œuf dans le Parc de L'Orbrie.



## Foyer Rural Nouvelle activité GRATUITE « Marche » les 2èmes dimanches de chaque mois

Prochaines dates : 10 mai et 14 juin

Si vous êtes intéressés, rendez-vous sur le parking de la salle polyvalente.

**OUVERT A TOUS** : départ à 9 h 30 pour une randonnée d'environ 1 h 30.